



## Vol à l'étalage en Allemagne

Par **Jufo**, le **15/04/2017** à **19:11**

Bonjour,  
voilà aujourd'hui j'ai fait une bêtise dont j'ai très honte, j'ai volé une valeur de 29 euros dans un magasin DM en Allemagne. (Je suis majeure)  
Le vigile, m'a attrapé et m'a emmené dans une pièce à l'arrière du magasin et a appelé la police allemande. Le vigile m'a fait signer un document qui m'interdit l'accès à ce magasin. La police m'a fait signer un document disant que je ne m'exprimais pas sur mon vol. Ils ont pris mon identité et m'ont dit qu'un fichier sera envoyé chez moi. Mais je n'ai pas tout compris... J'imagine je vais devoir payé une amende (ce que je mérite) mais y aura-t-il des suites judiciaires et cela figura-t-il sur mon casier judiciaire ? (sachant que c'est la première et dernière fois)

Merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **15/04/2017** à **21:57**

Bonsoir,  
Entre pays de l'Europe, ce n'est plus "à l'étranger" vraiment que l'on va.  
La suppression des frontières a rendu nécessaire l'établissement de convention entre pays pour faciliter la coordination judiciaire.  
Votre cas peut très bien être transmis à la France, mais le juge allemand peut aussi décider de classer l'affaire.

Par **chadi**, le **25/09/2017** à **09:31**

bonjour judo  
tu as recue quelque chose de la justice française?

Par **chadi**, le **25/09/2017** à **09:35**

Vol à l'étalage aux Pays-Bas  
Bonjour,

Je vous écris pour vous faire part d'un acte pour lequel j'aurai des remords toute ma vie. J'étais en holland, dans albert hijn, où j'ai pris des articles de 20 Euros dissimulés dans mon sac. Geste accompli sur un coup de tête, n'ayant plus d'argent, bref, aucune raisons valables pour excuser mon geste.

Je suis majeur. Le vigile m'a arrêté à la sortie, fouillé dans mon sac. Les policiers ont été contactés, j ai avons avoué les faits.

Ceci est pour moi mon premier délit, casier judiciaire vierge. les policiers ont notés mas déclaration dans le p.v et on pris mes empreintes digitales et photos (de profil, et de face). et jai due payer une amende de 200 euro sur place pour la police et 181 euro pour le magasin. ( ca fait deja 4 mois jai rien recue)

je suis de tunis et jai un carte de sejour en belgique comme je suis marie.

le procureur mas donner un papier a la fin comme il ny vas pas y avoir aucune poursuite

Mes questions:

Est-ce que je risque de recevoir un courrier que ce soit ,de la police ou de la justice belge (courrier signalant que suis fiché dans leur base de donnée ou autre)?

Les délits de cette sorte sont ils traités entre la hollandet la belgique ou bien restent ils internes au pays où le délit a été commis?

Quels sont les risques pour mon casiers judiciaire en belgique, jusqu'à présent vierge? comme jai maintenant un casier judiciere en hollande

Voilà, les faits sont là, merci d'avance pour votre, vos réponse(s) merci infiniment...